

Fondation du Fonds de garantie légal de la branche suisse du voyage

Rapport annuel 2024

Table des matières

1. Marche des affaires
2. Sinistres
3. Comptes annuels
4. Conclusion et perspectives
5. Organisation

1. Marche des affaires

Au cours de l'exercice 2024, 7 nouveaux participants ont été admis au total (contre 8 l'année précédente). Fin décembre 2024, 392 entreprises totalisant 862 filiales et marques participaient activement au fonds de garantie.

Au cours de la même période, 19 participants ont quitté l'association (contre 15 l'année précédente). Outre 3 cas de faillite, les raisons de ces départs étaient principalement des cessations d'activité (absence de règlement de la succession, abandon du secteur des voyages à forfait) ou des fusions. La consolidation du marché se poursuit donc.

Les résultats des contrôles de solvabilité en 2024 (comptes annuels 2023) ne sont pas critiques dans leur grande majorité et présentent une légère amélioration des ratios par rapport à l'exercice 2022. Le risque global a augmenté en raison de la croissance globale du chiffre d'affaires. Toutefois, le nombre d'entreprises classées comme présentant un risque faible a également augmenté et la part des entreprises présentant une solvabilité bonne à très bonne a nettement progressé par rapport à l'exercice précédent, tout comme leur part du chiffre d'affaires total. Le nombre d'entreprises dont la solvabilité est "insuffisante" est resté stable par rapport à l'année précédente, tout comme la part du chiffre d'affaires des entreprises à "haut risque". Dans l'ensemble, on peut donc constater que la situation du Fonds de garantie en matière de risques s'est améliorée.

2. Sinistres

Malgré l'évolution réjouissante du secteur, le Fonds de garantie a dû constater trois nouvelles faillites en 2024. La société ICT Incentive & Convention Travel SA, sise au Grand-Saconnex / Genève, a été déclarée en faillite le 18 juin 2024. Dans le cadre de cette faillite, le Fonds de garantie n'a reçu aucune demande de remboursement et n'a donc pas dû effectuer de paiements. Ce cas de faillite est donc resté largement inconnu de la plupart des acteurs du secteur.

Début juin, en revanche, la faillite du groupe FTI a ébranlé les marchés. La faillite de la société mère allemande avait déjà eu des répercussions massives sur la Suisse, car les sociétés locales, FTI Touristik AG et Big Xtra Touristik AG, n'étaient plus en mesure de fournir les prestations de voyage déjà vendues. Comme FTI Touristik GmbH à Munich était le principal fournisseur de voyages à forfait de FTI Touristik AG et de Big Xtra Touristik AG, des perturbations massives sont immédiatement apparues pour les voyageurs (manque d'accès aux systèmes, les représentations des Destination Management Companies locales de FTI n'étaient plus opérationnelles, refus de fournir les prestations, demande de paiement complémentaire sur place, etc.) De nombreux clients ont dû payer à nouveau à destination les frais de transfert et d'hôtel qu'ils avaient déjà payés. Le fait que la grande majorité des agences de voyages se soient montrées proactives dans ce domaine et aient également soutenu financièrement les clients bloqués mérite d'être mentionné et reflète l'excellente orientation client de la branche. Outre les clients sur place, de nombreux clients qui avaient réservé un futur voyage auprès du groupe FTI et qui n'ont pas pu le faire ont été touchés. FTI Touristik AG et Big Xtra Touristik AG ont recommandé à leurs clients de ne pas partir bien qu'ils aient payé leur voyage, et ont ensuite annulé sans frais tous les forfaits de voyage dont le départ était prévu après le 4 juin.

Dans cette situation de crise, le fonds de garantie a réagi très rapidement. Dès le 7 juin 2024, soit quelques jours après l'annonce de la faillite de la société mère en Allemagne, une réunion extraordinaire du conseil de fondation a eu lieu afin de définir la marche à suivre concernant la faillite qui se profilait de FTI Touristik AG et de Big Xtra Touristik AG. Le même jour, le Fonds de garantie a informé le secteur des modalités de dépôt des créances de remboursement. Au total, près de 600 créances et demandes de remboursement ont été déposées. Fin décembre, toutes les demandes déposées avaient été traitées et, lorsque cela était justifié, payées.

3. Comptes annuel

Grâce au travail prévoyant du conseil de fondation, les cas de faillite mentionnés ont pu être réglés pratiquement sans effets négatifs sur les réserves du fonds. La somme de garantie déposée par FTI Touristik AG a entièrement couvert les versements effectués, tandis que ceux de Big Xtra Touristik AG étaient en grande partie couverts. Ainsi, ces cas de faillite ne laissent pratiquement aucune trace dans les comptes annuels.

Les revenus des participants au fonds de garantie ont continué à augmenter en raison de l'évolution positive du chiffre d'affaires et sont nettement supérieurs au budget. L'évolution à nouveau positive des produits financiers est en outre réjouissante. Les dépenses sont restées légèrement inférieures au budget.

En CHF	2023	2024
1. revenus des participants	5'207'087	6'533'754
2. revenus de l'Ombudsman	14'611	9'883
3. produits financiers	312'492	824'545
4. autres revenus	414	8'851
TOTAL RENDEMENT	5'534'604	7'377'033
1. frais de personnel	-704'972	-719'156
2. secrétariat	-135'639	-129'395
3. indemnités du conseil de fondation	-90'204	-93'886
4. charges de réassurance	-1'218'000	-1'218'000
5. autres dépenses	-99'866	-112'610
TOTAL DES DÉPENSES	-2'248'681	-2'273'046
RÉSULTAT AVANT PAIEMENT DES SINISTRES	3'285'924	5'103'987
Dissolution obligations liées aux sinistres	81'094	32'364
Remboursement aux participants	-1'027'000	-1'285'712
+/- PROVISIONS POUR SINISTRES	2'340'018	3'850'639

Grâce au résultat annuel positif, les réserves pour sinistres futurs ont pu être augmentées de CHF 3.85 millions supplémentaires. La réserve inscrite au bilan pour les sinistres futurs s'élève désormais à près de CHF 12,8 millions. Bien que les réserves n'aient pas encore atteint le niveau visé, elles sont considérablement plus élevées que les années précédentes. Grâce également à la solution de réassurance en vigueur jusqu'à fin 2027 d'un montant maximal de CHF 9.0 millions (cumulés sur toute la durée du contrat de cinq ans), le fonds de garantie dispose aujourd'hui de moyens nettement plus importants qu'avant ou pendant la pandémie.

En plus de ses propres provisions et de la réassurance, le fonds de garantie dispose également, pour faire face à d'éventuelles faillites, de prestations de garantie individuelles spécifiques à l'entreprise d'une valeur de plus de 80 millions de francs suisses (garanties bancaires, garanties d'assurance, promesses de paiement et comptes bloqués des participants).

Comme la participation aux bénéfices de la police de réassurance n'est versée intégralement qu'à l'expiration du contrat, le 31 décembre 2027, et en l'absence de sinistre, et qu'elle n'est donc pas entièrement garantie, la prime d'assurance annuelle a été entièrement comptabilisée comme un facteur de coût. La "participation aux bénéfices de la réassurance" est présentée dans les immobilisations financières. Comme le versement de cette participation aux bénéfices dépend de l'évolution future des sinistres, la valeur de la participation aux bénéfices calculée a été corrigée à CHF 1. La participation aux bénéfices effective sera

ensuite mentionnée dans les comptes annuels 2027 comme produit extraordinaire et affectée aux réserves générales pour sinistres futurs.

Cette évolution positive permet au fonds de distribuer cette année encore une ristourne de 20 % des frais payés en 2024 par participant, sans perdre de vue l'objectif de continuer à renforcer le fonds, ce qui est nécessaire. La ristourne sera à nouveau compensée sous forme d'avoir avec le deuxième acompte versé en août 2025. Ont droit à la ristourne tous les participants qui ont adhéré au fonds de garantie avant le 1er janvier 2025 et qui se trouvent dans une relation contractuelle non résiliée. Cette ristourne aux participants est inscrite au bilan en tant que "provision pour la ristourne des frais de participation".

En CHF	31.12.2023	31.12.2024
Total des avoirs bancaires	4'792'180	5'091'097
Créances sur les participants	22'752	5'657
Avoir impôt anticipé	17'296	29'656
Actifs transitoires	13'430	26'205
Dépôt de titres	5'215'155	10'351'763
Actifs circulants	10'060'812	15'504'376
Actifs immobilisés	4	4
Total ACTIFS	10'060'816	15'504'380
Provisions pour sinistres	0	-1'342'000
Autres dettes à court terme	-16'868	-21'637
Contributions des participants payées à l'avance	-39'719	-19'472
Provision remboursement des frais de participation	-1'027'000	-1'292'000
Comptes de régularisation passifs	-8'000	-9'404
Provision pour sinistres futurs	-8'959'229	-12'809'868
Fonds étrangers	-10'050'816	-15'494'380
Capital de la fondation	-10'000	-10'000
Total PASSIFS	-10'060'816	-15'504'380

La provision sous "Provisions pour sinistres" concerne le solde de la garantie de FTI Touristik AG. Le montant restant après la clôture de la procédure de faillite sera transmis à l'office des faillites compétent.

L'organe de révision OPES confirme dans son rapport du 8 avril 2025 qu'il n'a pas constaté, lors de la révision, de faits indiquant que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

4. Conclusion et perspectives

La reprise du tourisme mondial a permis au secteur de connaître une année 2024 globalement réussie. Cette évolution laisse entrevoir une stabilisation des recettes provenant des droits d'inscription en 2025, compte tenu de la tendance haussière des chiffres d'affaires. Les coûts pour 2025 ont été budgétés à un niveau comparable à celui de 2024, ajusté de l'inflation. Il est donc prévu un excédent avant paiement net des sinistres d'un montant similaire à celui de 2024, ce qui permettra de continuer à renforcer les provisions pour les sinistres futurs.

La plupart des voyagistes en Suisse font un rapport majoritairement positif sur la marche des affaires jusqu'à présent en 2025. De nombreux voyagistes enregistrent une augmentation des réservations au cours des premiers mois par rapport aux années précédentes. Malgré cette évolution positive, il existe également des défis tels que la hausse des coûts des vols et des nuitées, les incertitudes politiques mondiales ou la politique douanière des États-Unis, qui pourraient mettre les revenus des organisateurs sous pression. Les entreprises sont toutefois confiantes quant à leur capacité à surmonter ces obstacles. Dans l'ensemble, la plupart des acteurs du marché semblent satisfaits de la situation actuelle, notamment en ce qui concerne la stabilité de la demande et la capacité d'adaptation de leurs offres aux tendances actuelles. Les perspectives pour le reste de l'année restent optimistes, tout en restant vigilants quant à l'évolution du marché afin de pouvoir réagir avec souplesse si nécessaire.

Les évolutions actuelles, telles que la hausse de l'inflation et l'augmentation du coût de la vie qui en découle en Suisse, pourraient peser sur le financement des voyages des citoyens et potentiellement réduire la demande de voyages à l'étranger. Parallèlement, une augmentation des incertitudes politiques et économiques dans les pays de destination populaires pourrait inciter les voyageurs à la prudence et à privilégier d'autres destinations, voire à annuler leur voyage. Compte tenu de ces facteurs, les voyagistes s'efforcent de continuer à rendre leurs offres attrayantes et à répondre rapidement et efficacement aux besoins changeants de leur clientèle afin de rester performants dans un environnement difficile.

5. Organisation

Au cours de l'année sous revue, Claude Luterbacher, Daniel Bühlmann et Philipp von Czapiewski ont été réélus pour un nouveau mandat de trois ans. En outre, le passage de témoin de l'ancien ombudsmann, Franco A. Muff, à son successeur, Walter Kunz, s'est déroulé sans problème.

Conseil de fondation :

André Dosé (président)

Daniel Bühlmann (vice-président)

Rolf Weber (vice-président)

lic. en droit Rolf Besser

Silvia Cornel

Philipp von Czapiewski

Björn T. Eckard

Claude Luterbacher

Heinrich Marti

Stephan Roemer

Stéphanie Schulze zur Wiesch

Secrétariat :

Fonds de garantie de la branche suisse du voyage
Etzelstrasse 42, 8038 Zurich
41 44 488 10 70
info@garantiefonds.ch
www.garantiefonds.ch

Marco Amos (directeur)
Khatia Kosec (analyste)
Olga Torrealba (responsable administrative)

Fonds de garantie de la branche suisse du voyage



André Dosé, président



Marco Amos, directeur général

Zurich, le 08.05.2025